



La racialisation du travail pénal en Guyane française (années 1850-années 1830)

Samuel TRACOL

Agrégé d'histoire, doctorant à Sorbonne Université
Centre d'Histoire du XIX^{ème} Siècle (CRHXIX)

Résumé

Les bagnes de Guyane accueillent dès leur fondation en 1852 des condamnés en provenance de tout l'Empire. Le développement des théories raciales est concomitant de l'émergence de la science criminologique. Au carrefour de ces deux champs, le bague assigne aux condamnés coloniaux des tâches en fonction de leurs aptitudes supposées au travail en milieu équatorial. Alors que l'échec économique de la colonisation pénitentiaire est patent dès les années 1850, l'administration pénitentiaire place ses espoirs dans les Arabes, les Indochinois ou les Malgaches pour accomplir les visées prométhéennes du colonisateur français en Guyane.

Mots-clés : Guyane française, bagnes, race, travail pénal, colonisation pénitentiaire

Abstract

From the time they were founded in 1852, the penal colonies in French Guiana received convicts from all over the Empire. The development of racial theories coincided with the emergence of criminological science. At the crossroads of these two fields, the penal colony assigned colonial convicts tasks based on their presumed ability to work in an equatorial environment. As soon as the economic failure of penal colonisation was clear, the penitentiary administration placed its hopes in Arabs, Indochinese, and Madagascans to fulfil the French coloniser's Promethean aims in French Guiana.

Keywords: French Guiana, bagnes, race, forced labour, penal colonisation

Les bagnes coloniaux de Guyane française réunissent forçats métropolitains et coloniaux dès leur fondation en 1852. Les autorités françaises visent un double objectif en transférant la chiourme depuis les bagnes portuaires vers la colonie d'Amérique du Sud : expurger la métropole de ses criminels, mettre en valeur les ressources naturelles d'une colonie presque vide et déshéritée¹ (Mam Lam Fouck, 1999 : 305). A peu d'années de la fermeture des bagnes australiens qui survient en 1868, le gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte reprend à son compte le modèle de Botany Bay. La population pénale, régénérée par le travail en plein air et l'exil à des milliers de kilomètres des faubourgs urbains dont elle est essentiellement originaire, est appelée à s'établir comme convicts une fois sa peine purgée, et constituer la base d'une colonisation de peuplement (Tench, 2020). Comme dans le cas des colonies pénitentiaires britanniques, les autorités françaises incluent les populations coloniales dans leur projet. Une première période, marquée par les permanences de la société esclavagiste, abolie quatre ans

¹ La Guyane est peuplée de 20000 habitants environ à cette date, dans un territoire de 84000km².

seulement avant l'ouverture du premier pénitencier, donne la priorité aux forçats noirs, en parallèle de l'immigration des travailleurs engagés venus de l'Océan indien qui se développe au même moment (Flory, 2015). Ainsi, le camp de Saint-Georges de l'Oyapock à la frontière brésilienne, est réservé aux forçats antillais et africains dès 1854, après que les Européens ont été décimés par les fièvres au cours de l'année précédente. Ils sont mobilisés dans l'exploitation de la canne à sucre, dans un décalque parfait du système de plantation esclavagiste (Tracol & Houte, 2020).

A partir de 1867, la transportation des condamnés européens en Guyane est abandonnée au profit de la colonie pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie. La Guyane devient un bagne « arabe », terminologie englobant l'ensemble des condamnés nord-africains, jusqu'au retour des européens à partir de 1887. Dès 1843, le général Bugeaud avait formulé le vœu de pouvoir diriger vers la Guyane tout indigène qui s'opposerait à la conquête (Amiri, 2019 : p. 66). C'est le temps des réformes foncières et des révoltes et insurrections consécutives à la famine d'Algérie de 1866-1868 (p. 67). Ces événements remplissent les prisons algériennes, et de nombreux condamnés sont transportés vers la Guyane. A la fin des années 1920, l'espoir d'une colonisation arabe de la Guyane est relancé alors que le bagne est synonyme de faillite morale et économique, depuis qu'Albert Londres (note) a alerté l'opinion publique sur les errements de l'administration pénitentiaire (Londres, 2008). Ce bagne tardif associe les travailleurs forcés « arabes » aux condamnés indochinois et malgaches pour relancer un projet désormais condamné. Au cours de ces deux périodes, et sur le temps long de la colonisation pénitentiaire, comment les pré-supposés raciaux sont-ils mobilisés au profit du projet de mise en économie de la Guyane française ?

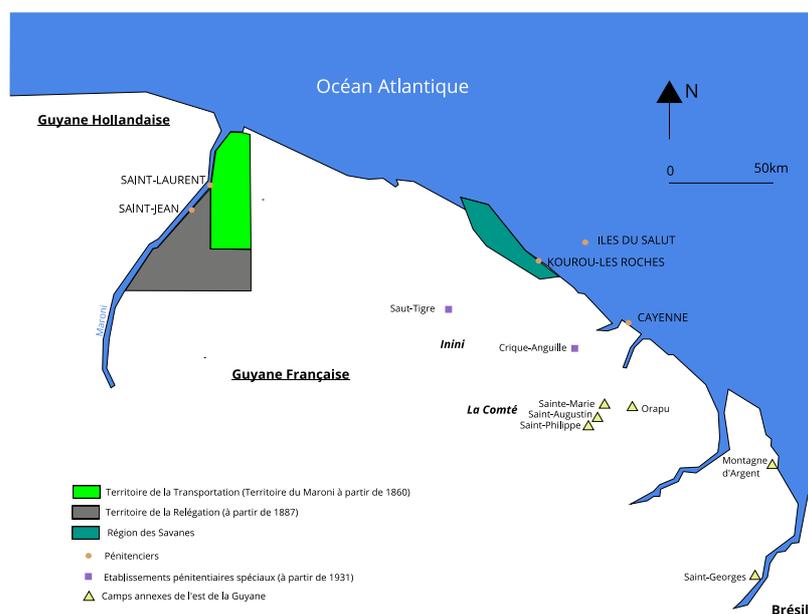


Fig. 1 : Les établissements pénitentiaires coloniaux en Guyane française, 1852-1953 (© Samuel Tracol, avril 2023)

Un centre arabe sur les rives du Maroni (années 1870-années 1880)

Il est décidé en 1867 que « provisoirement la Guyane ne recevrait plus que les condamnés arabes, dont la constitution résiste au climat de la colonie² ». Dans ce contexte, l'Administration Pénitentiaire met en œuvre une véritable « politique arabe » (Coquet, 2016 : p. 167), notamment dans son territoire du Maroni. Elle s'appuie sur le statut pénal de concessionnaire lié à la peine de doublage en vigueur en Guyane : un forçat qui a purgé sa peine doit rester dans la colonie un temps équivalent à sa peine, ou à perpétuité pour un temps de peine supérieur à huit ans³. L'administration pénitentiaire offre alors au condamné libéré une concession rurale, dont la propriété peut lui être cédée en cas d'exploitation fructueuse et durable. C'est bien le modèle du convict australien qui est transposé ici en Guyane. Devant l'échec du modèle concessionnaire sur le Maroni après une première période de succès dans les années 1860 (p. 85), ou dans la région des Savanes près de Kourou (Tracol, 2023), l'administration pénitentiaire place ses espérances dans la population pénale « arabe », considérée comme plus apte aux travaux agricoles en milieu équatorial que les condamnés européens. La détermination des « Arabes » à organiser leur retour dans leurs pays natals – qui s'explique par le maintien de leurs liens familiaux, leur volonté d'être inhumés en terre d'Islam – présente cependant un obstacle important à un tel dessein.

Aussi, l'administration pénitentiaire va conduire un programme fondé sur l'envoi en Guyane de femmes musulmanes, et l'établissement de centres de vie communautaires adaptés à la culture et la religion des condamnés. Un projet de colonie arabe au Maroni prend forme dès 1873, une décennie avant tout début de réalisation concrète. Le révérend père Montfort, supérieur des frères jésuites de Cayenne, exprime déjà ses craintes : « il serait question de former ici [sur le Maroni] une population arabe constituée comme telle, on leur enverrait des marabouts, des femmes et on leur construirait des mosquées⁴. » Si un tel projet « n'a pas eu de suite », les Jésuites de Guyane dénoncent des autorités désireuses « d'implanter officiellement l'islamisme dans une colonie française⁵ ».

Dans les années 1880, l'administration pénitentiaire réduit ses ambitions au seul camp de Saint-Maurice, centre de culture de la canne à sucre à proximité de Saint-Laurent-du-Maroni. Il est alors organisé de manière à constituer un noyau arabe, comme le souligne Marine Coquet dans ses travaux sur la commune pénitentiaire de Saint-Laurent-du-Maroni (p. 380). L'administration pénitentiaire reconnaît alors l'autorité morale et judiciaire d'un « marabout » (p. 383) qui fait office de cadi dans le village, peuplé presque exclusivement de condamnés arabes concessionnaires. Le retour des forçats européens en Guyane à partir de 1887 dévitalise le projet de colonie arabe. Jamais complètement abandonnée, la politique arabe trouve une nouvelle impulsion à partir de 1929 et l'arrivée en poste du gouverneur Siadous, énergique administrateur colonial qui a fait carrière en Afrique occidentale. Celui-ci reprend à son compte les critiques formulées par Albert Londres pour proposer une refonte totale de la politique agricole du bagne. Il se donne comme objectif d'enfin atteindre l'autosuffisance des pénitenciers, alors que les bagnes guyanais coûtent environ 13 millions de francs annuels aux contribuables français.

² *Notice sur la Transportation à la Guyane française et à la Nouvelle-Calédonie, années 1868-1870*, Melun, Imprimerie Nationale, p. 3

³ Loi sur l'exécution de la peine de travaux forcés du 30 mai 1854.

⁴ Archives Générales de la Congrégation du Saint-Esprit, 3Q1.2b4, œuvres diverses, *Lettre du Révérend Père Montfort, supérieur des frères jésuites de Cayenne au provincial*, 4 février 1873

⁵ *Ibid.*

Le grand dessein du gouverneur Siadous

S'appuyant sur la taxonomie générale des races humaines (Reynaud-Paligot, 2021 : p. 25) héritée de la médecine coloniale de la fin du XIX^{ème} siècle, Siadous estime que la main-d'œuvre européenne n'est pas apte au travail en milieu équatorial. Il reprend à son compte l'étude alors ancienne du docteur Orgéas, « La pathologie des races humaines et le problème de la colonisation » (Orgéas, 1886), qui établit une classification des différents groupes raciaux prents selon leur aptitude au travail en milieu tropical et équatorial, à partir des différentes populations présentes dans la population pénale en Guyane. Ce dernier concluait à l'inaptitude des européens à fournir un quelconque travail de force, au contraire des arabes, et à plus forte raison encore des condamnés asiatiques et noirs. Pour relancer la production agricole dans le domaine pénitentiaire, Siadous souhaite s'appuyer sur les « éléments exotiques, » appréciés pour « leur résistance au climat et au paludisme⁶. »

Dès sa prise de poste, Siadous souhaite relancer la colonisation arabe de la Guyane en favorisant le transport des femmes et familles de détenus depuis l'Afrique du Nord vers la colonie pénitentiaire. Le bagne est alors en sursis : une commission organisée en 1924 par suite de l'enquête d'Albert Londres avait statué sur la suppression de la Transportation⁷. Dans ce contexte, le nouveau gouverneur est en quête de résultats tangibles. Le 28 octobre 1929, un même courrier est envoyé au Gouverneur Général d'Algérie et aux résidents généraux du Maroc et de Tunisie, sollicitant l'appui des administrations coloniales locales à ce projet. Le gouverneur de Guyane y expose que « les condamnés nord-africains constituaient à la Guyane l'élément le plus intéressant, tant par leurs dispositions naturelles pour l'élevage et la culture que par leur travail et leur résistance au climat⁸ ». Dans les trois territoires d'Afrique du Nord sollicités, le projet de Siadous reçoit le même accueil défiant. L'argumentaire convoqué par les différentes administrations renvoie en bonne part à la « psychologie » des femmes musulmanes : « la femme indigène a toujours rechigné à quitter son village et sa famille pour aller vivre dans des régions qu'elle ne connaît pas⁹ » (Algérie), « très ancrées dans l'observation des coutumes qui se rattachent à l'Islam, [elles] considéreraient comme une punition redoutable la perspective d'émigrer dans ces pays non musulmans¹⁰ » (Maroc).

Dans le même temps, le gouverneur Siadous dépêche en mission l'interprète arabe de l'Administration pénitentiaire Djebbari vers l'Afrique du Nord et auprès des transportés et libérés arabes du Maroni, afin d'évaluer l'accueil de son projet auprès des populations concernées. Ses conclusions concordent avec l'avis défavorable des autorités coloniales en Afrique du Nord. Le projet y est qualifié de « chimérique, [...] malgré la matérialité des avantages qui en résulteraient¹¹ ». L'interprète souligne à quel point « la Guyane a une très mauvaise presse en Afrique du Nord, comme partout ailleurs, du reste.¹² » Préceptes coraniques et imaginaires sociaux se superposent pour faire de la Guyane « un lieu de perdition qui symbolise l'enfer.¹³ » Au point de vue psychologique, Djebbari fait siennes les conclusions des travaux menés au même moment à la faculté d'Alger par les équipes du professeur Porot démontrant que le Nord-Africain est un « impulsif congénital » (Fanon, 2004 : p. 187). Né en

⁶ Archives Nationales de l'Outre-Mer (ANOM), H2013, *Rapport de visite du gouverneur à Kourou*, 1929

⁷ Commission d'étude et de réforme des établissements pénitentiaires coloniaux, établie par le ministre des colonies Albert Sarraut en janvier 1924.

⁸ ANOM, H 2012, *Le ministre des Affaires Etrangères au Ministre des Colonies*, 31 janvier 1931

⁹ *Ibid.*

¹⁰ ANOM H2012, *Lettre du résident général au Maroc au gouverneur de la Guyane française*, 1930

¹¹ ANOM H 2012, *Rapport de l'interprète arabe Djebbari au Gouverneur Siadous*, 1930

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

1903 dans le département de Constantine, diplômé d'une madrasa, de langue, philologie et littérature arabe à la faculté d'Alger, Salah Djebbari est un de ces intermédiaires coloniaux qui semble porter un regard absolument externe à ses compatriotes :

Les Arabes sont d'un caractère excessivement jaloux et emporté. Ils ne pourraient tolérer le contact de leurs femmes avec les aborigènes de la Guyane qui ont des mœurs tout à fait relâchées. Les effets débilissants du milieu équatorial conduiraient au contraire leurs femmes à devenir aussi dépravées, sinon plus que les Guyanaises¹⁴.

Enterrant sa politique arabe, Siadous tourne alors ses espoirs vers les populations asiatiques. L'intérêt porté aux travailleurs indochinois, malgré le coût du transport jusqu'à l'Amérique du Sud, répond aux présupposés raciaux ancrés de longues dates dans les milieux coloniaux. Carole Reynaud-Paligot souligne ainsi, qu'à la fin du XIX^e siècle, « les peuples doux, pacifiques, travailleurs, seront les plus utiles, tels que les annamites en Indochine » (Reynaud-Paligot, 2021 : p. 293). Siadous reprend l'argument à son compte, en réfutant absolument ses premières préférences pour les forçats nord-africains : « pour le développement de la Guyane, l'Asiatique et le Malgache sont plus intéressants que l'Arabe ; ils sont plus résistants au climat, plus travailleurs » (Pierre, 2017 : p. 371). Malgré les manifestations des Indochinois de Paris et les protestations de la gauche anticolonialiste, un convoi unique de 535 condamnés nationalistes indochinois gagne la Guyane le 30 juin 1931. Dans des conditions sanitaires et disciplinaires rappelant les premières années du bagne, les détenus sont rassemblés dans les établissements pénitentiaires spéciaux de la « Crique Anguille », qui devient aussitôt un vaste cimetière improductif. Face à ce nouvel insuccès et l'émotion d'une opinion publique de plus en plus hostile au bagne, aucun nouveau convoi n'est envoyé vers la Guyane et les premières mesures de rapatriement sont effectives en 1937. Il faut néanmoins attendre 1963 pour que le dernier détenu indochinois ne soit convoyé vers son pays natal (Donet-Vincent, 2003 : p. 328).

Références bibliographiques

- AMIRI, L. (2019). Exil pénal et circulations forcées dans l'Empire colonial français. *L'Année du Maghreb*, 20, Article 20. Consulté le [19 février 2024]
- COQUET, M. (2016). *La ville et le bagne : Histoire d'une commune pénitentiaire en terre coloniale, Saint-Laurent du Maroni, Guyane, 1857-1949* [Thèse de doctorat, Paris, EHESS].
- DONET-VINCENT, D. (2003). *De soleil et de silences, Histoire des bagnes de la Guyane*. La Boutique de l'Histoire.
- FANON, F. (2004). *Les damnés de la terre*. La Découverte.
- FLORY, C. (2015). *De l'esclavage à l'a liberté forcée, histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIX^e siècle*. Karthala.

¹⁴ *Ibid.*

- LONDRES, A. (2008). *Au bagne* (Réédition (1ère, 1923)). Arlea.
- MAM LAM FOUCK, S. (1999). *La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation (1802-1946)*. Ibis rouge.
- ORGEAS, J. (1886). *La pathologie des races humaines et le problème de la colonisation : Étude anthropologique et économique faite à la Guyane française*. Octave Doin.
- PIERRE, M. (2017). *Le temps des bagnes. 1748-1953*. Tallandier.
- REYNAUD-PALIGOT, C. (2021). *La République raciale. Une histoire. 1860-1940*. Presses Universitaires de France.
- TENCH, W. (2020). *Expédition à Botany Bay. La fondation de l'Australie coloniale* (I. Merle, Éd.). Anacharsis.
- TRACOL, S. (2023). Un bagne dans les Savanes. Genèse de l'établissement pénitentiaire agricole de Kourou (1856-1865). *Revue d'histoire du XIXe siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle*, 67, Article 67.
- TRACOL, S., & HOUTE, A.-D. (2020). "Aqui começa o Brasil": Penal colonization, territorialization and border construction of the Oyapock river. 1853-1927. *Diálogos*, 24 (2). Consulté le [19 février 2024]